

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/10/2013

Présents : Marcel ALGOUD, Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Jacques L'HUILLIER, Pascal BRUNET, Jean-François BOUVAT, Florence PESENTI, Valérie EYMARD.

Absents excusés : Christine COTTIN (pouvoir à Marcel ALGOUD), Marie Danielle ARNAUD, Frédéric BOLMONT.
Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

Approbation du procès-verbal du 10/09/2013

Approuvé à l'unanimité.

Approbation redevance accès aux pistes de ski nordique – Saison 2013/2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient aux communes de fixer le montant de la redevance d'accès aux pistes de ski nordique tel que prévu aux articles L 2333-81 et L 2333-82 du Code Général des Collectivités Territoriales. A cet effet les services du Conseil Général de la Drôme ont transmis une liste des tarifs applicables pour la saison hivernale 2013/2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs annexés au verso et proposés par le Conseil Général pour la saison 2013/2014 pour l'accès aux pistes de ski nordique se trouvant sur la commune de Saint Agnan en Vercors et désigne le Département pour la perception de la redevance et la gestion de son produit.

Remboursement des frais de secours ski alpin – Saison 2013/2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'article de la loi n° 85.30 du 9 janvier 1985, relative au développement et à la protection de la montagne qui autorise les communes à exiger des intéressés ou de leurs ayants droit le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagés à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique du ski alpin et du ski de fond conformément aux dispositions du décret n° 87 141 du 3 mars 1987 pris pour l'application de l'article L 221-2 du code des communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter le principe du remboursement des frais de secours engagés sur la commune et fixe les tarifs pour la saison d'hiver 2013-2014, sur les pistes balisées, comme suit :

Front de neige :	65 €	Zone rapprochée :	175 €
Zone éloignée :	295 €	Zones exceptionnelles :	550 €
Ambulances Col du Rousset / Die :			
Samedi – Dimanche - Jours fériés :	305 €	Jours de la semaine :	190 €

Les secours effectués qui auront entraîné la mise en œuvre de moyens exceptionnels tant en matériel qu'en personnel seront facturés au coût réel. Le remboursement des frais de secours sera effectué auprès du Receveur Municipal. Une convention pour une durée d'un an sera signée avec le Département de la Drôme, le désignant comme prestataire de service en matière de distribution de secours.

Astreintes de déneigement de week-end

Le maire propose, comme chaque année, la mise en place d'astreintes de week-end (du vendredi soir au lundi matin) pour la période hivernale allant du **29/11/2013 au 17/03/2014 inclus**.

Ces périodes pourront être effectuées par des agents des services techniques titulaires ou non titulaires.

Adopté à l'unanimité.

Déneigement – Création de 2 postes de contractuels

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer deux postes d'agent contractuel pour besoin saisonnier (recrutement effectué dans le cadre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26/01/1984) afin de pouvoir assurer, si besoin durant les mois d'hiver, le service de déneigement. La durée de ces contrats ne pourra excéder la durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Du fait du type d'activité motivant cette création de ces postes, le nombre d'heures mensuelles ne peut être connu. La rémunération sera donc calculée sur la base des heures réellement effectuées et sur les indices suivants :

-1^{er} agent mission d'aide au service de déneigement = indice brut 333, indice majoré 316.

-2nd agent mission d'aide au service de déneigement ayant un permis C = indice brut 358, indice majoré 333.

Adopté à l'unanimité.

Renouvellement contrat Emploi Avenir

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat en Emploi d'Avenir de Mme Matty ALGOUD à raison de 35 heures par semaine, pour une durée de 24 mois du 26/11/2013 au 25/11/2015 sous réserve d'accord des services de l'Etat pour la signature de la convention. Ce poste en Emploi d'Avenir a pour but de pérenniser l'emploi par l'embauche définitive de Mme Matty ALGOUD.

Adopté à l'unanimité.

Remplacement congé maladie/maternité Matty Algoud

Le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour assurer le remplacement momentané de Mme Matty ALGOUD, agent des services technique, en congé de maladie depuis le 14/10/2013 puis en congé maternité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de recruter à compter du 04/11/2013 un agent en contrat à durée déterminée, à raison de 35 heures par semaine, pour la durée d'indisponibilité de Mme Matty ALGOUD.

Adopté à l'unanimité.

Demande de subventions DCP 2014

Bascule communale : Une visite de diagnostic a été réalisée par une entreprise spécialisée. Il s'avère que le pont de la bascule est en très mauvais état et ne permet pas sa réparation dans l'état actuel c'est-à-dire en conservant les leviers de pesage. De plus la fosse, datant probablement de 1929, doit elle aussi être entièrement rénovée.

Ce projet étant coûteux (plus de 15.000 € HT) il est nécessaire de demander des aides de l'Etat. La remise en service de la bascule ne se fera probablement qu'en 2015.

Toiture haute église de Rousset : Comme vu lors d'un précédent conseil la toiture basse doit être rénovée d'ici la fin de l'année. Une demande de DCP va être faite pour les travaux de remise en état de la toiture haute (premier devis de 31.592 e HT) qui s'effondre également.

Convention inspection sécurité par le Centre de Gestion

Une convention a été signée jusqu'en 2012 pour la Mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'inspection en hygiène et sécurité au travail

Le CDG propose un avenant d'un an pour l'année 2013 de façon à réaliser une visite des lieux et refaire un état des points à améliorer. Les principales remarques du précédent rapport étant basée sur les locaux des services techniques, et ses points n'ayant pas été améliorés à ce jour, il ne semble pas opportun à la municipalité de refaire une visite pour l'instant.

Suppression des SITV et révision des statuts du Syndicat Départemental de Télévision (SDT)

En application de l'article 61-I de la loi RCT modifiée, Monsieur le Préfet de la Drôme a proposé la dissolution des 10 syndicats intercommunaux de Télévision (SITV), membres du Syndicat Départemental de Télévision (SDTD), regroupant 149 communes.

Les SITV et les communes ont été consultés et le Préfet de la Drôme a prononcé la dissolution des SITV par arrêtés en date des 22 et 27 mai 2013.

Parallèlement, les 149 communes concernées ont été appelées à délibérer pour adhérer directement au Syndicat Départemental de Télévision.

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Départemental de Télévision doit modifier ses statuts pour organiser la représentation de l'ensemble des communes concernées et informe les membres du Conseil municipal des principales modifications de ce projet de révision statutaire dont le projet de réforme du mode d'élection des délégués au Comité syndical.

Les communes du Vercors font parties du collège électoral A et représentées selon un territoire électif appelé Territoires Locaux de Télévision (TLE) VERCORS.

Le nouveau Comité syndical sera composé de délégués désignés. Les électeurs relevant des différentes zones géographiques sont désignés par chaque Conseil municipal, à raison d'un électeur par commune.

Pour notre commune ce sera Mme Florence PESENTI.

Adopté à l'unanimité.

Tirage au sort vente lots de bois

Suite à la mise en vente par délibération n°7-7 du 10/09/2013, le tirage au sort est effectué. Il sera bien précisé aux acquéreurs que l'exploitation doit être faite dans les meilleurs délais.

Décision modification n°2

Fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
Chap./Art.	Libellé	Voté BP	Besoin	DM
22	Dépenses imprévues fonct.	22.366,56 €	15.766,56 €	-6.600 €
23	Virement section d'investissement			6 600 €
	TOTAL DM DEPENSES FONCTIONNEMENT			0 €

Investissement

SECTION D'INVESTISSEMENTS - DEPENSES				
Chap./Art.	Libellé	Voté BP	Besoin	DM
23	Immobilisations constructions en cours			
2315-121	Travaux de voirie	30.821,00 €	37.421,00 €	6.600 €
	TOTAL DM DEPENSES INVESTISSEMENT			6.600 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
Chap./Art.	Libellé	Voté BP	Besoin	DM
21	Virement section fonctionnement			6.600 €
	TOTAL DM RECETTES INVESTISSEMENT			6.600 €

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

* **Rénovation salle des fêtes**

Visite du Sous-Préfet pour faire un état des lieux du bâtiment le mercredi 23/10 à 8h00.

* **Fête du Bleu**

Référents communaux Mmes Florence Pesenti et Christine Cotin. Réunion publique fixée au vendredi 06/12 à 20h30.

* **ADSL Col du Rousset**

Suite à la demande de M. JF Bouvat et après renseignements pris, l'ouverture commerciale est prévue le 18/10 et le basculement complet des lignes pourra s'envisager pour le début du mois de novembre.

* **Columbarium**

Pascal Brunet demande d'étudier la mise en place, dans les années à venir, d'un columbarium.

Une fois la procédure de reprise de concessions finie certains emplacements devraient être libérés et se projet pourra voir le jour.

* **Eclairage public**

Un état de lieux a été réalisé au Col du Rousset par le SDED. Le rendu est en attente. Il y aura possibilité de se faire subventionné pour d'éventuels travaux de remise en état à hauteur de 40%.

Une démarche est en cours pour revoir l'ensemble des installations de l'éclairage public de la commune et la gestion des horaires d'éclairage.

Francis Chevreux informe également qu'un rendu sur le suivi énergétique (de 2010 à 2012), réalisé par le SDED, est consultable en Mairie.

* **Sentiers**

Le sentier communal des Liotards va être à nouveau ouvert aux randonneurs. Rencontrer le propriétaire pour mettre en place un système d'ouverture de façon à ne pas bloquer le passage.

Chemin allant des Faures à la Coche à élaguer. A mettre sur la prochaine liste de travaux d'élagage à donner à l'ACCA.

* **Demande de vente parcelle communale H774 La Bessée**

Par courrier en date du 04/09 l'indivision Boussot/Billiard a fait part à la commune de sa volonté d'acquérir la parcelle communale H774 permettant l'accès à leur propriété. La municipalité ne souhaite pas vendre de parcelles pour le moment.

* **Demande M. Barraux délégué UFAC**

Par courrier du 16/09/2013 il demande à la municipalité de donner le nom à une rue ou une place (voir le parking de la luire) de Charles de Gaulle.

Après concertation le conseil municipal décide d'attendre qu'une réflexion globale sur la dénomination des rues et des voies et sur le numérotage des habitations de la commune soit à l'ordre du jour.

* **SIEAV**

Suite aux tests réalisés sur tout le réseau dans la nuit du 16 au 17/09 dernier l'ensemble de la nouvelle conduite a été vérifié. La nouvelle conduite est parfaitement étanche.

Le problème de débit d'eau un peu trop faible sur le réseau allant du Golf au réservoir de La Chapelle viendrait en fait des réseaux secondaires qui lâchent vu leur vétusté. Le syndicat suit ce dossier de prêt et fera des propositions aux communes.

* **Divers CCV**

SPANC : Diagnostic de 690 installations d'assainissement autonome sur le canton. Sur St Agnan 70% des installations sont jugées inacceptables ou à réhabiliter. Un rendu définitif sera réalisé d'ici la fin de l'année. A la suite de ce rendu chaque commune aura un bilan par hameau.

En ce qui concerne les installations à rénover la CCV pourra demander l'aide de l'Agence de l'Eau et les propriétaires auront la possibilité d'obtenir un prêt à taux 0 de type éco prêt.

Rendu étude communication sur le territoire : Une stagiaire a effectué une étude sur ce sujet. Le document est consultable dans les bureaux de la CCV mais certains points négatifs ont été relevés dont la non fréquentation du site internet de la CCV, le logo qui n'est pas accrocheur et le manque d'articulation entre les services de la CCV et les communes.

Séance terminée à 23h00.

Prochaine séance du Conseil Municipal fixée au 26/11 à 20h30.